



Terrebonne

Une histoire de vie

COMITÉ EXÉCUTIF

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance extraordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 27 juillet 2022.

CE-2022-786-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif accorde le contrat SA22-9056 à **CONSTRUCTION GHISLAIN LAVALLÉE INC.**, plus bas soumissionnaire conforme, pour le réaménagement du jeu d'eau du parc Comtois, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 117 622,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme
à Terrebonne, ce 28 juillet 2022

ASSISTANT-GREFFIER PAR INTÉRIM


13.1

Direction responsable	Travaux Publics
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	13 juillet 2022 <i>(Signature pour le comité du 27 juillet 2022)</i>
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	N/A
Objet	Octroi du contrat SA22-9056 à l'entreprise Construction Lavallée, pour des travaux de réaménagement du jeu d'eau au parc Comtois, pour une dépense de 117 622.75 \$ (t.t.c).

IL EST RECOMMANDÉ :

D'octroyer le contrat SA22-9056 à l'entreprise **Construction Lavallée (NEQ 1164323769)**, plus bas soumissionnaire conforme, pour le contrat de réaménagement du jeu d'eau du parc Comtois, au prix de sa soumission, soit pour une somme de **117 622.75 \$ (t.t.i.)**, conformément aux documents de l'appel d'offres public.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier sommaire décisionnel.

Signataire :		Signature numérique de Stéphane Larivée Date : 2022.07.18 12:58:54 -04'00'	Date : _____
	<hr/> Direction générale		

Direction responsable	Travaux Publics
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	13 juillet 2022
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	N/A
Objet	Octroi du contrat SA22-9056 à l'entreprise Construction Lavallée, pour des travaux de réaménagement du jeu d'eau au parc Comtois, pour une dépense de 117 622.75 \$ (t.t.c).

CONTENU

Mise en contexte

La ville de Terrebonne désire conserver ses jeux d'eau en bon état, sécuritaires et attrayants pour les utilisateurs.

Les travaux, qui font partie du PTI (fiche 10042), consistent principalement à remplacer les structures de jeu, remplacer l'automate du jeu et valves et de peindre la dalle de béton. Il est prévu dans ce contrat (SA22-9056) réaliser des travaux dans le parc Comtois.

Historique des décisions

N/A

Description

L'appel d'offres SA22-9056 a été publié le 4 mai 2022 dans le journal La Revue et également sur le site d'appel d'offres électroniques Seao. L'ouverture des soumissions a été effectuée le 25 mai 2022 et trois (3) soumissions ont été reçues.

Les trois (3) soumissionnaires sont :

- Construction Lavallée
- Entreprises Daniel Brûlé inc. (piscines EDB)

- Réalisation dynamique inc.

L'entreprise construction Lavallée est la plus basse des trois, et conforme aux exigences du devis

Justification

Contrat octroyé au plus bas soumissionnaire conforme

SOUSSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (TAXES INCLUSES)	AUTRES (Contingences ou montant prévisionnel) (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
Construction Lavallée	117 622.75 \$		117 622.75 \$
Entreprises Daniel Brûlé inc. (piscines EDB)	144 756.85 \$		144 756.85 \$
Réalisation dynamique inc.	171 544.87 \$		171 544.87 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	145 000.00 \$		145 000.00 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) VOICI LA FORMULE : (la plus basse conforme – estimation)			-27 377.25
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) VOICI LA FORMULE : [(la plus basse conforme – estimation)/estimation] x 100]			-18.88 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) VOICI LA FORMULE : (la deuxième plus basse – la plus basse)			27 131.10 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) VOICI LA FORMULE : [(la deuxième plus basse – la plus basse)/la plus basse] x 100]			23.07 %

La moyenne des soumissions est de 144 641.00\$, soit pratiquement identique à l'estimé (142 000.00\$). Le montant du plus bas soumissionnaire conforme est de 117 622.75\$ soit 17.2% plus bas que l'estimé. La compagnie Construction Lavallée est familière avec l'installation de jeux d'eau et d'aménagement de parc.

Aspects financiers

La source de financement est le règlement d'emprunt 796.

Calendrier et étapes subséquentes

N/A

PIÈCES JOINTES

- Fiche d'appel d'offres (g-Fiche AO_22-9056);
- Autres documents préparés par le service de l'approvisionnement (DOC-CE-22-9056) :
 - Rapport des approvisionnements (d-RapportAppros 22-9056);
 - Analyse technique (e-AnalyseTechnique 22-9056);
 - Bordereau de soumission (f-Pavage des moulins 22-9056);
 - Résultats d'ouverture et documentation des approvisionnements (h-DocsAppros 22-9056);
- Fiche PTI 10042

SIGNATURES

Responsable du dossier :



Marc-André Charest
2022.06.28
15:10:14-04'00'

Date : _____

**Marc-André L. Charest, coordonnateur projets Parcs et espaces verts
Direction des travaux publics**

Endosseur :



Signature numérique de
Alain De Guise
Date : 2022.06.29
12:02:07 -04'00'

Date : _____

**Alain DeGuise, directeur adjoint
Direction des travaux publics**

Approbateur :

Hafid ouali

Signature numérique de
Hafid ouali
Date : 2022.06.29
15:51:30 -04'00'

Date : _____

**Hafid Ouali, directeur
Direction des travaux publics**

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance extraordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 27 juillet 2022.

CE-2022-787-DEC

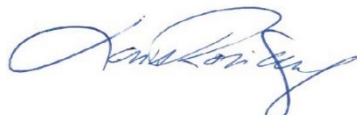
Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif accorde le contrat SA22-9071 à **LES ENTREPRISES PHILIPPE DENIS INC.**, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection du terrain de balle au parc André-Guérard, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 544 791,17 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme
à Terrebonne, ce 28 juillet 2022



ASSISTANT-GREFFIER PAR INTÉRIM


13.2

Direction responsable	Travaux Publics
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	13 juillet 2022 <i>(Signature pour le comité du 27 juillet 2022)</i>
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	
Objet	Octroi du contrat SA22-9071 à l'entreprise Les entreprises Philippe Denis inc., pour des travaux de réfection du terrain de balle au parc André-Guérard, pour une dépense de 544 791.17 \$ (t.t.i).

IL EST RECOMMANDÉ :

D'octroyer le contrat SA22-9071 à l'entreprise **Les entreprises Philippe Denis inc. (NEQ 1171902621)**, plus bas soumissionnaire conforme, pour le contrat de réfection du terrain de balle au parc André-Guérard, au prix de sa soumission, soit pour une somme de **544 791.17 \$ (t.t.i.)**, conformément aux documents de l'appel d'offres public.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier sommaire décisionnel.

Signataire :	 <p>Signature numérique de Stéphane Larivée Date : 2022.07.18 10:46:02 -04'00'</p>	Date : _____
	<p>_____</p> <p>Direction générale</p>	

Direction responsable	Travaux Publics
Niveau décisionnel proposé	Conseil Municipal
Date de présentation au comité exécutif	13 juillet 2022
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	
Objet	Octroi du contrat SA22-9071 à l'entreprise Les entreprises Philippe Denis inc., pour des travaux de réfection du terrain de balle au parc André-Guérard, pour une dépense de 544 791.17 \$ (t.t.i).

CONTENU

Mise en contexte

La ville de Terrebonne désire conserver ses terrains de balles en bon état, sécuritaires et attrayants pour les utilisateurs.

Les travaux, qui font partie du PTI (fiche 10042), prévu dans l'appel d'offres SA22-9071, consistent à réaliser une réfection du terrain de balle au parc André-Guérard en réalisant les travaux suivants :

- Ajout d'abri de joueurs avec toit et dalle de béton;
- Remplacement et repositionnement de la clôture dans l'axe des 1^{er} et 3^e buts;
- Ajout de filets protecteurs dans l'axe du 1^{er} et 3^e buts;
- Remplacement de l'arrêt balle de façon à augmenter la sécurité des aires de jeu à proximité du terrain de balle;
- Remplacement du mobilier (poubelles, recyclage);
- Remplacement du tableau indicateur;
- Construction de dalles de béton sous les estrades en place.

Ces travaux permettront de remettre les installations au goût du jour et sécuritaires pour les utilisateurs.

Historique des décisions

N/A

Description

L'appel d'offres SA22-9071 a été publié le 25 mai 2022 dans le journal La Revue et également sur le site d'appel d'offres électroniques Seao. L'ouverture des soumissions a été effectuée le 14 juin 2022 et trois (3) soumissions ont été reçues.

Les trois (3) soumissionnaires sont :

- Les entreprises Philippe Denis inc.
- Construction Vert Dure inc.
- Les entreprises Gibelco inc.

L'entreprise Les entreprises Philippe Denis inc. est la plus basse des trois (3), et conforme aux exigences du devis.

Justification

Contrat octroyé au plus bas soumissionnaire conforme

SOUSSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (TAXES INCLUDES)	AUTRES (Contingences ou montant prévisionnel) (TAXES INCLUDES)	TOTAL (TAXES INCLUDES)
Les entreprises Philippe Denis inc.	544 791.17 \$		544 791.17 \$
Construction Vert Dure inc.	599 953.35 \$		599 953.35 \$
Les entreprises Gibelco inc.	704 244.87 \$		704 244.87 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	585 000.00 \$		585 000.00 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) VOICI LA FORMULE : (la plus basse conforme – estimation)			-40 208.83 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) VOICI LA FORMULE : [(la plus basse conforme – estimation)/estimation] x 100]			-6.9 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) VOICI LA FORMULE : (la deuxième plus basse – la plus basse)			55162.18
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) VOICI LA FORMULE : [(la deuxième plus basse – la plus basse)/la plus basse] x 100]			10.13 %

La moyenne des soumissions est de 616 330.00\$, soit 5.4 % supérieur à l'estimé de 585 000,00\$.

Le montant du plus bas soumissionnaire conforme est de 544 791.17\$ avec taxes, soit 6.9 % inférieur à l'estimé.

Aspects financiers

La source de financement est le règlement d'emprunt 796.

Calendrier et étapes subséquentes

13 juillet 2022 présentation au comité exécutif

PIÈCES JOINTES

- Fiche d'appel d'offres (g-Fiche AO_22-9071);
- Autres documents préparés par le service de l'approvisionnement (DOC-CE-22-9071) :
 - Rapport des approvisionnements (d-RapportAppros 22-9071);
 - Analyse technique (e-AnalyseTechnique 22-9071);
 - Bordereau de soumission (f-Ent. PhilippeDenis 22-9071);
 - Résultats d'ouverture et documentation des approvisionnements (h-DocsAppros 22-9071);
- Fiche PTI 10042

SIGNATURES

Responsable du dossier :



Marc-André Charest
2022.06.28
15:18:27-04'00'

Date : _____

Marc-André L. Charest, coordonnateur projets Parcs et espaces verts
Direction des travaux publics

Endosseur :



Signature numérique de
Alain De Guise
Date : 2022.06.29
12:00:24 -04'00'

Date : _____

Alain DeGuise, directeur adjoint
Direction des travaux publics

Approbateur :

Hafid ouali

Signature numérique de
Hafid ouali
Date : 2022.06.29 15:48:09
-04'00'

Date : _____

Hafid Ouali, directeur
Direction des travaux publics

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance extraordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 27 juillet 2022.

CE-2022-788-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 9 juin 2022, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2022-00161

Construction d'habitations multifamiliales

ROMAIN FAYOLLE

2885 à 2905, boulevard de la Pinière / Lots : 2 124 260, 2 745 203, 2 745 204 et 5 956 085

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission de trois (3) permis distincts afin de permettre la construction de trois (3) habitations multifamiliales en projet intégré, et ce, conformément à l'Annexe 2022-00161.

Le tout aux conditions suivantes :

- a) **QU'**un dépôt de garantie financière soit déposé :
 - pour la construction de chaque bâtiment, un montant de 33 300 \$;
 - pour l'aménagement paysager et extérieur de l'ensemble du projet, un montant de 50 000 \$.
- b) **QU'**une servitude soit publiée pour les cases de stationnement requises sur le terrain voisin.
- c) **QUE** les équipements requis en vertu du règlement numéro 729 relatif à la gestion des matières résiduelles soient conformes audit règlement.

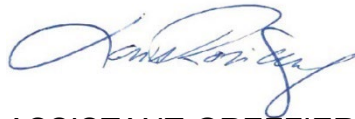
QUE ces trois (3) permis soient émis aux conditions additionnelles suivantes :

- d) **QU'**un engagement d'octroi de servitude de passage perpétuelle en faveur de la Ville de Terrebonne soit signé entre les lots projetés 6 508 925 (résidentiel) et 6 508 926 (commercial) du cadastre du Québec, tel qu'illustré sur le plan de l'Annexe B.

- e) **QU'**une signalisation appropriée soit prévue pour que l'accès public soit évident pour les usagers.
- f) **QUE** lors des travaux de construction des différentes phases du projet, un aménagement temporaire soit maintenu pour assurer le passage fonctionnel d'ici la réalisation des travaux d'aménagement permanent du trottoir public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme
à Terrebonne, ce 28 juillet 2022



ASSISTANT-GREFFIER PAR INTÉRIM

15.1

Direction responsable	Direction de l'urbanisme durable
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	27 juillet 2022
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	
Objet	Demande de PIIA pour la construction d'une habitation multifamiliale au 2885 à 2905 boulevard de la Pinère sur les lots 2 124 260, 2 745 203, 2 745 204 et 5 956 085 (N./D : 2022-00161)

IL EST RECOMMANDÉ :

D'autoriser, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 9 juin 2022 la demande suivante :

PIIA 2022-00161

Construction d'une habitation multifamiliale

ROMAIN FAYOLLE

2885 à 2905, boulevard de la Pinière / Lots : 2 124 260, 2 745 203, 2 745 204 et 5 956 085

Que la Ville de Terrebonne **autorise** l'émission de trois (3) permis distincts afin de permettre la construction de trois (3) habitations multifamiliales en projet intégré, et ce, conformément à l'Annexe 2022-00161.

Le tout aux conditions suivantes:

- a) Qu'un dépôt de garantie financière soit déposé pour la construction de chaque bâtiment d'un montant de 33 300 \$;
- b) Qu'un dépôt de garantie financière soit déposé pour l'aménagement paysager et extérieur de l'ensemble du projet d'un montant de 50 000 \$;
- c) Qu'une servitude soit enregistrée pour les cases de stationnement requises sur le terrain voisin;
- d) Que les équipements requis en vertu du règlement numéro 729 relatif à la gestion des matières résiduelles soient conformes audit règlement.

QUE ces trois (3) permis soient émis aux conditions additionnelles suivantes :

- a) QU'un engagement d'octroi de servitude de passage perpétuelle en faveur de la Ville soit signé entre les lots projetés 6 508 925 (résidentiel) et 6 508 926 (commercial), comme illustré sur le plan de l'annexe B;
- b) QU'une signalisation appropriée soit prévue pour que l'accès public soit évident pour les usagers;
- c) QUE lors des travaux de construction des différentes phases du projet un aménagement temporaire soit maintenu pour assurer le passage fonctionnel d'ici la réalisation des travaux d'aménagement permanent du trottoir public.

Signataire :



Signature numérique de
Stéphane Larivée
Date : 2022.07.19
13:55:00 -04'00'

Direction générale

Date : _____

Direction responsable	Direction de l'urbanisme durable
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	27 juillet 2022
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	
Objet	Demande de PIIA pour la construction d'une habitation multifamiliale au 2885 à 2905 boulevard de la Pinère sur les lots 2 124 260, 2 745 203, 2 745 204 et 5 956 085 (N./D : 2022-00161)

CONTENU

Mise en contexte
<p>Demande de PIIA - Construction d'une habitation multifamiliale Demandeur: Romain Fayolle Propriétaire: IMMEUBLES PROMENADES TERREBONNE INC. 2885 2905 BOUL DE LA PINIÈRE Lot(s): 2 124 260, 2 745 203, 2 745 204, 5 956 085</p>
Historique des décisions
N/A
Description
<p>La demande vise la construction, en projet intégré, de trois (3) habitations multifamiliales isolées avec garage souterrain commun, locatif.</p> <p>Le projet se fera en trois (3) phases distinctes.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'étage(s): Phase 1 = 7 étages / Phase 2 = 5 étages / Phase 3 = 6 étages. • Matériaux: <ul style="list-style-type: none"> - Brique posée à la verticale de la compagnie « Cloud Ceramics », modèle « Norman », de couleur « Midnight » fini smooth;

- Brique posée à l'horizontale de la compagnie « Cloud Ceramics », modèle « Norman », de couleur « Dove Grey » et « Ash Grey » fini velours;
 - Revêtement métallique de la compagnie « Vicwest », modèle « AD 300 », de couleur « zinc »;
 - Portes et fenêtres en aluminium de la compagnie « Gentek », de couleur « Minerai de fer »;
 - Garde-corps en verre.
- Superficie au sol: Phase 1 = 1 235 m² / Phase 2 = 970 m² / Phase 3 = 970 m²;
 - Coefficient d'occupation au sol: 24,2 % (9,4 % + 7,4 % + 7,4 %);
 - Entrée charretière: Entrée déjà existante d'une largeur de 11,3 m (le terrain est actuellement occupé par un stationnement);
 - Nombre cases de stationnement: 243 cases dans le stationnement souterrain + 111 cases dans le stationnement extérieur = 354 cases au total;
 - Infrastructure: Aqueduc et égout sanitaire + pluvial;
 - Nombre logement(s): Phase 1 = 101 logements / Phase 2 = 58 logements / Phase 3 = 69 logements pour un total de 228 logements;
 - Valeur des travaux du bâtiment: 66 500 000 \$ / aménagements extérieurs: 1 400 000 \$.

Particularités du projet :

- Information pertinente dans l'évaluation du PIIA: Un amendement afin de créer la nouvelle zone 8964-64 est entré en vigueur le 13 avril 2022;
- La suppression d'un espace de stationnement a été validée par les architectes au dossier. Le retrait de cet espace de stationnement ne rend pas non conforme le terrain occupé par des usages commerciaux (plusieurs bâtiments).

L'analyse a été effectuée à partir des pièces suivantes:

- Implantation et architecture: Document préparé par «Blouin Tardif Architectes», daté du 9 mai 2022;
- Aménagements paysager et extérieur: Document réalisé par « Version Paysage Architectes paysagistes » daté du 9 mai 2022;
- Rapport technique: Étude de circulation réalisée par « Gris Orange Consultant Inc. »;
- Note technique sur la gestion des matières résiduelles réalisée par « Starter ».

La demande répond aux exigences du règlement de zonage numéro 1001 ainsi qu'aux dispositions du règlement sur les PIIA numéro 1005.

Justification

RECOMMANDATION DE LA DIRECTION DE L'URBANISME DURABLE :

La Direction de l'urbanisme durable estime le projet conforme aux objectifs et critères du PIIA.

Un avis favorable est émis.

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME :

recommandation: CCU 2022-06-09.04

Date: 9 juin 2022

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement numéro 1005 de la Ville de Terrebonne sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A) et que la demande répond aux objectifs et critères;

Pour ces motifs, IL EST RÉSOLU :

1. Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente recommandation;
2. Que le comité consultatif d'urbanisme recommande d'autoriser l'émission de trois (3) permis distincts afin de permettre la construction de trois (3) habitations multifamiliales en projet intégré, selon l'implantation, les plans, élévations, perspectives et la planche des matériaux réalisés par « Blouin Tardif Architectes », et le plan des aménagements paysager et extérieur réalisés par « Version Paysage Architectes paysagistes », et ce, conformément à l'Annexe 2022-00161.
3. Le tout aux conditions suivantes:
 - a) Qu'un dépôt de garantie financière soit déposé pour la construction de chaque bâtiment d'un montant de 33 300 \$;
 - b) Qu'un dépôt de garantie financière soit déposé pour l'aménagement paysager et extérieur de l'ensemble du projet d'un montant de 50 000 \$;
 - c) Qu'une servitude soit enregistrée pour les cases de stationnement requises sur le terrain voisin;
 - d) Que les équipements requis en vertu du règlement numéro 729 relatif à la gestion des matières résiduelles soient conformes audit règlement.

RECOMMANDATION DU COMITÉ EXÉCUTIF

Date: 29 juin 2022

Considérant la présence d'un lien piéton existant entre la rue d'Osaka et le projet commercial sur le boulevard de la Pinière, il est souhaité qu'avec la réalisation d'un projet multifamilial, ce lien demeure accessible pour les citoyens afin d'accéder aux commerces. Une servitude de passage devra être créée.

Aspects financiers

N/A

Calendrier et étapes subséquentes

Une lettre sera transmise par la Direction de l'urbanisme durable au requérant afin de l'informer des prochaines étapes suite à l'autorisation de la présente demande.

PIÈCES JOINTES

- Annexe 2022-00161;
- Annexe B : Plan illustrant la servitude.

SIGNATURES

Responsable du dossier :



ALEXANDRE COLLETTE
Conseiller Planification urbaine et réglementation
Direction de l'urbanisme durable

Date : 19 juillet 2022

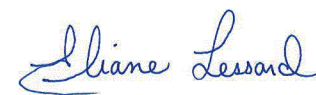
Endosseur :



ÉLIANE LESSARD
Chef de division Planification urbaine et réglementation
Direction de l'urbanisme durable

Date : 19 juillet 2022

Approbateur :



2022.07.19
11:34:24 -04'00'

Éliane Lessard pour ROBERT CHICOINE
Directeur
Direction de l'urbanisme durable